

## **RESTAURATION SCOLAIRE LYCEE DE SAINTE-MARIE**

### **Calendrier de paiement : Prix du repas : 3.60 €**

**Les parents qui le souhaitent pourront régler la cantine pour tout le trimestre octobre à décembre 2016.**

Les repas devant être commandés avant 12 heures le jeudi, les paiements auront lieu au service d'intendance du lycée ainsi qu'il suit :

- Octobre : - Vendredi 23 septembre 2016 de 8h à 13h  
- lundi 26 septembre de 8h à 13heures et de 14h-15heures  
- mardi 27 septembre de 8h à 13heures et de 14h-15heures
- Novembre : - Vendredi 07 octobre 2016 de 8h à 13heures  
- lundi 10 octobre de 8h à 13heures et de 14h à 15heures  
- mardi 11 octobre de 8h à 13 heures et de 14h à 15heures
- Décembre : - Jeudi 24 novembre 2016 de 8h à 13heures et de 14h à 15heures  
- Vendredi 25 novembre de 8h à 13heures  
- lundi 28 novembre de 8h à 13 heures et de 14h à 15heures

10 jours en octobre, soit .....36.00 €

15 jours en novembre, soit....54.00 €

10 jours en décembre, soit....36.00 €

Il est recommandé de prévoir de l'espèce ; le mieux serait d'avoir l'appoint.